المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والسيادة الغذائية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⵄⵜ ⴷ ⵜⵙⴷⴰⵡⵉⵏ ⴷ ⵜⵙⵎⵓⵔⵜ ⵜⵉⵎⵣⵡⵔⵉⵏ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⴰⵏ ⵓⵖⵔⴰⵎ ⵏ ⵓⵎⵙⵙⵓⵔ ⴷ ⵜⵙⵎⵓⵔⵜ ⵜⵉⵎⵣⵡⵔⵉⵏ
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

المديرية الجهوية للفلاحة لجهة الرباط-سلا-القنيطرة
Direction Régionale de l'Agriculture de Rabat-Salé-Kénitra

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE n° 23/2026/DRARSK/DPSA

Le Directeur Régional de l'Agriculture de Rabat-Salé-Kénitra procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et du chapitre VIII de l'arrêté n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

I. Objet de la prestation

Achat de matériels informatiques et de logiciels pour le compte de la Direction Régionale de l'Agriculture de Rabat-Salé-Kénitra.

II. Consistance de la prestation

Le tableau ci-dessous comprend neuf (9) articles numérotés de 1 à 9. Les caractéristiques indiquées sont des minimums. Conformément à l'article 5 du décret n° 2-22-431 précité, toute marque ou référence citée s'entend « ou son équivalent » : est accepté tout produit présentant des performances et des qualités au moins égales.

N°	DÉSIGNATION	Caractéristiques et spécifications	Unité	Qté	Garanties exigées
1	**PC PORTABLE PROFESSIONNEL**	• Processeur : 10 cœurs et 12 threads minimum, fréquence maximale de 4,5 GHz minimum (à titre indicatif : Intel Core i7 de 13e génération, ou son équivalent) • Mémoire RAM : 16 Go minimum ; stockage : SSD NVMe de 512 Go minimum • Écran : Full HD (1920 × 1080) minimum • Wi-Fi et Bluetooth intégrés ; clavier AZERTY • Système d'exploitation : Microsoft Windows 11 Professionnel 64 bits préinstallé, ou son équivalent • Y compris livraison, installation, activation de la licence Windows et mise en service sur site	U	4	Garantie constructeur d'un (1) an minimum et licence Windows authentique au nom de la DRA-RSK, selon les conditions particulières (points VI à XIV) du présent avis
2	**PC DE BUREAU PROFESSIONNEL TOUT-EN-UN**	• Format tout-en-un : unité centrale intégrée à l'écran • Processeur : 10 cœurs et 16 threads minimum, fréquence maximale de 4,9 GHz minimum, mémoire cache de 24 Mo minimum (à titre indicatif : Intel Core i7-13620H, ou son équivalent) • Mémoire RAM : 16 Go DDR5 minimum ; stockage : SSD NVMe PCIe 4.0 de 512 Go minimum, chiffrement matériel (Opal 2.0) • Écran intégré : 23,8 pouces minimum, Full HD, dalle IPS antireflet, luminosité de 250 cd/m² minimum, couverture sRGB de 99 % minimum • Carte graphique intégrée ; clavier AZERTY et souris • Système d'exploitation : Microsoft Windows 11 Professionnel 64 bits préinstallé, ou son équivalent • Y compris livraison, installation, activation de la licence Windows et mise en service sur site	U	4	Garantie constructeur d'un (1) an minimum et licence Windows authentique au nom de la DRA-RSK, selon les conditions particulières (points VI à XIV) du présent avis

N°	DÉSIGNATION	Caractéristiques et spécifications	Unité	Qté	Garanties exigées
3	**IMPRIMANTE LASER MONOCHROME A4**	• Impression seule, format A4 • Vitesse : 40 pages/minute minimum ; résolution : 1200 × 1200 ppp minimum ; recto-verso automatique • Bac papier : 350 feuilles minimum ; volume mensuel recommandé : 4 000 pages minimum • Connectivité : Ethernet Gigabit et USB • Y compris livraison, installation et mise en service sur site	U	**8**	Garantie constructeur d'un (1) an minimum au nom de la DRA-RSK, selon les conditions particulières (points VI à XIV) du présent avis
4	**IMPRIMANTE LASER COULEUR MULTIFONCTION A4**	• Fonctions : impression, copie et numérisation • Vitesse : 25 pages/minute minimum en noir et en couleur (norme ISO) ; résolution : 600 × 600 ppp minimum • Recto-verso automatique ; volume mensuel recommandé : 2 500 pages minimum • Connectivité : Wi-Fi double bande, Ethernet Gigabit et USB • Livrée avec quatre toners d'origine du constructeur (noir, cyan, magenta, jaune) • Y compris livraison, installation et mise en service sur site	U	**2**	Garantie constructeur d'un (1) an minimum au nom de la DRA-RSK, selon les conditions particulières (points VI à XIV) du présent avis
5	**IMPRIMANTE MOBILE A4**	• Imprimante jet d'encre portable, impression seule, batterie intégrée • Vitesse : 20 pages/minute minimum en noir et 19 pages/minute minimum en couleur ; résolution : 1200 × 1200 ppp minimum • Bac papier : 50 feuilles minimum ; connectivité : Wi-Fi et USB • Livrée avec ses cartouches d'origine (noire et trois couleurs) • Y compris livraison et mise en service	U	**1**	Garantie constructeur d'un (1) an minimum au nom de la DRA-RSK, selon les conditions particulières (points VI à XIV) du présent avis
6	**SCANNER DE BUREAU À DÉFILEMENT EN RÉSEAU**	• Numérisation autonome sans ordinateur vers une adresse électronique ou un dossier réseau, depuis un écran de commande • Vitesse : 40 pages/minute et 80 faces/minute minimum en recto-verso (A4, 200/300 ppp) ; recto-verso en un seul passage • Chargeur automatique : 80 feuilles minimum ; résolution optique : 600 ppp minimum ; format A4 • Volume quotidien recommandé : 4 500 pages minimum ; détection de double alimentation par ultrasons • Connectivité : Ethernet et USB • Y compris livraison, installation et mise en service sur site	U	**3**	Garantie constructeur d'un (1) an minimum au nom de la DRA-RSK, selon les conditions particulières (points VI à XIV) du présent avis
7	**TABLETTE PROFESSIONNELLE**	• Écran tactile de 11 pouces minimum • Mémoire RAM : 8 Go minimum ; stockage : 256 Go minimum, extensible par carte microSD • Connectivité : 5G, Wi-Fi et Bluetooth • Batterie : 7 000 mAh minimum, charge rapide de 25 W minimum • Système d'exploitation : Android, ou son équivalent ; chargeur et accessoires d'origine • Y compris livraison et mise en service	U	**5**	Garantie constructeur d'un (1) an minimum au nom de la DRA-RSK, selon les conditions particulières (points VI à XIV) du présent avis
8	**SUITE BUREAUTIQUE MICROSOFT 365 FAMILLE**	• Abonnement Microsoft 365 Famille en français, ou son équivalent, d'une durée de douze (12) mois minimum, pour six (6) utilisateurs par licence • Applications Word, Excel, PowerPoint et Outlook, installables sur ordinateurs Windows et tablettes Android ; compatibilité totale avec les formats DOCX, XLSX et PPTX • Licences neuves et authentiques, fournies avec les certificats ou preuves d'authenticité de l'éditeur • Y compris installation et activation des licences sur les postes et appareils désignés	U	**6**	

N°	DÉSIGNATION	Caractéristiques et spécifications	Unité	Qté	Garanties exigées
9	**LICENCE ANTIVIRUS DIX (10) POSTES**	• Édition « Particulier » (à titre indicatif : Kaspersky Plus, ou son équivalent), licence complète d'un (1) an minimum couvrant dix (10) appareils au choix par licence : ordinateurs Windows et tablettes Android • Protection en temps réel contre les virus, programmes malveillants et rançongiciels ; pare-feu bidirectionnel ; protection des paiements en ligne ; gestionnaire de mots de passe ; réseau privé virtuel (VPN) inclus ; vérification des fuites de données • Interface en français ; mises à jour incluses pendant la durée de la licence • Les versions d'essai préinstallées par le constructeur ne sont pas acceptées • Y compris installation, activation des licences et configuration sur les postes et appareils désignés	U	6	

III. Lieu d'exécution

Siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de Rabat-Salé-Kénitra, Angle Avenue 35 et rue Barrage Bine Elouidane, Bir Rami, Kénitra.

IV. Délai d'exécution

Vingt (20) jours à compter du lendemain de la date de notification du bon de commande, livraison, installation, mise en service et essais compris.

V. Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 24/11/ 2026 à 10h00.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

VI. Conditions de participation : documentation technique obligatoire

Le portail des marchés publics ne permettant ni d'indiquer la marque et le modèle proposés ni de joindre des pièces au devis, chaque concurrent transmet, **avant la date et l'heure limites fixées au point V**, à l'adresse électronique **dsf.dra.rsk@gmail.com**, un courriel portant en objet la référence du présent avis et le nom du concurrent, accompagné des pièces suivantes au format PDF :

- **les fiches techniques ou prospectus du constructeur ou de l'éditeur** de chacun des articles n° 1 à 9, faisant apparaître la marque, le modèle ou l'édition et les caractéristiques techniques ;
- **le tableau de conformité** joint à l'avis dans le portail (fichier « Annexe - Tableau de conformité »), renseigné pour chaque article (marque, modèle, caractéristique proposée et page de la fiche technique correspondante), signé et cacheté par le concurrent.

La DRA-RSK accuse réception de chaque envoi à la même adresse ; la date et l'heure de réception du courriel font foi. Aucun complément et aucun changement de marque, de modèle ou d'édition ne sont admis après la date et l'heure limites.

Est écarté, quel que soit le montant de son devis, le concurrent :

- dont le courriel est parvenu après la date et l'heure limites, ou n'est pas parvenu ;
- qui n'a pas transmis la fiche technique de l'un des articles n° 1 à 9, ou le tableau de conformité ;
- dont la documentation ne permet pas d'identifier la marque et le modèle, ou l'édition pour les logiciels, de l'un des articles ;
- dont l'un des articles proposés n'atteint pas l'une des caractéristiques minimales figurant dans la colonne « Caractéristiques et spécifications » du tableau du point II ;
- qui, invité à confirmer son offre, propose une marque, un modèle ou une édition différents de sa documentation technique.

VII. Dépôt des devis

Les devis sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Conformément à l'article 44 de l'arrêté n° 1692-23 précité, les concurrents renseignent le prix unitaire de chaque article ; les devis générés par le portail sont signés électroniquement. Conformément à l'article 91 du décret n° 2-22-431 précité, le devis mentionne l'identité du concurrent, son adresse, son numéro de taxe professionnelle, son relevé d'identité bancaire et, le cas échéant, son numéro d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale.

VIII. Prix

Les prix sont fermes, en dirhams, toutes taxes comprises. Ils couvrent la fourniture, les logiciels et licences, le transport, l'installation, la configuration, l'activation des licences, les essais et la remise des documents de garantie.

IX. Examen des offres et attribution du bon de commande

Les devis sont classés par ordre croissant de leur montant dans le portail. La commission examine, dans l'ordre de ce classement, la documentation technique reçue dans les conditions du point VI et écarte, avec indication du motif au procès-verbal, tout concurrent ne remplissant pas ces conditions. Le concurrent le moins-disant dont la documentation est conforme est invité, à travers le portail, à confirmer son offre par un courrier signé électroniquement dans un délai de vingt-quatre (24) heures (article 45 de l'arrêté n° 1692-23 précité). À défaut, le concurrent conforme classé suivant est invité dans les mêmes formes.

X. Caution provisoire

Le concurrent dont l'offre est confirmée justifie, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la confirmation de son offre, du dépôt au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de Rabat-Salé-Kénitra d'une caution provisoire de dix mille (10 000,00) dirhams. À défaut, son offre est écartée et le concurrent conforme classé suivant est invité à confirmer son offre dans les conditions du point IX.

La caution est restituée après la réception des fournitures. Elle reste acquise à l'État si l'attributaire renonce à exécuter le bon de commande ou ne livre pas les fournitures dans le délai d'exécution.

XI. Conformité des fournitures livrées

Les matériels sont neufs, dans leur emballage d'origine, avec câbles, accessoires, pilotes et notices. Les logiciels sont livrés en licences neuves et authentiques. Les marques, modèles et éditions livrés sont ceux de la documentation technique retenue, qui est annexée au bon de commande (dernier alinéa de l'article 5 du décret précité). Tout article différent ou non conforme est refusé à la réception.

XII. Installation et mise en service

Le titulaire assure, aux emplacements indiqués par le service gestionnaire et en présence de son représentant : la mise en place et le raccordement des matériels ; l'installation et l'activation du système d'exploitation, des pilotes, de la suite bureautique et de l'antivirus ; la configuration des imprimantes et scanners sur les postes désignés ; les essais de bon fonctionnement et l'enlèvement des emballages.

XIII. Réception

La réception est prononcée par procès-verbal après livraison, installation, mise en service et essais concluants de l'ensemble des articles, et remise des documents prévus au point XIV. Tout article non conforme, défectueux ou endommagé est remplacé par le titulaire avant la réception.

XIV. Garanties et licences

Le titulaire remet, au plus tard à la réception, les documents permettant à la DRA-RSK de faire valoir directement ses droits auprès du constructeur, de l'éditeur ou de leur représentant agréé au Maroc :

- les certificats ou cartes de garantie du constructeur, valables au Maroc, avec la liste des numéros de série des matériels, enregistrés au nom de la DRA-RSK ;
- lorsque la garantie constructeur est inférieure à un (1) an, l'extension de garantie du constructeur ou de son distributeur agréé au Maroc ou, à défaut, l'engagement écrit du titulaire couvrant, jusqu'à un (1) an à compter de la réception, la réparation ou le remplacement, pièces et main-d'œuvre comprises ;
- les coordonnées du service après-vente agréé du constructeur au Maroc.

Le Maître d'ouvrage

La Chef de Division
de la Protection Sociale
des Agriculteurs
Bouchra AIT-CHRIF